

Arrêté n° 08 du 28 février 2019

**Arrêté portant réglementation de la circulation
Sur la V.C. dite « Chemin Lassus »,
Travaux : Remplacement poste P1 par un FAC 5UF P18**

Le Maire de la Commune de **BOUGARBER**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses textes d'application, les articles L. 2212-2 et L.2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment son article R.225,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal, et notamment son article R 610-5,

Considérant **que durant la période** du 4 Mars 2019, et jusqu'à la fin des travaux, auront lieu des Travaux de remplacement du poste P1 par un FAC 5UF P18, par l'entreprise SPIE Citynetworks

Considérant que pour assurer la sécurité publique durant ces travaux situés sur une partie du « chemin Lassus » sera barré « sauf riverains »,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La circulation sera interdite « sauf riverains » **sur une partie de la VC. dite « Chemin Lassus » à partir du 4 Mars 2019 et pour une période d'un mois.**

Article 2^e : La signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes et mis en place par l'entreprise SPIE Citynetworks.

Article 3^e: Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4^e : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^e : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Société SPIE CityNetworks 245 rue de Bielle – 64121 SERRES-CASTET
- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de LESCAR.

FAIT à BOUGARBER, le 7 mars 2019

Le Maire,

Corinne HAU